

### Principaux enseignements de la réunion d'information du 17 mars 2022. Garant

La réunion publique d'information organisée le 17 mars à Elancourt a réuni 70 participants qui ont posé plus d'une vingtaine de questions mettant ainsi en évidence leurs principales interrogations ou préoccupations. Les échanges constructifs avec le public et la qualité des réponses apportées par le maître d'ouvrage sont autant d'éléments qui ont contribué au climat apaisé et serein de la réunion, laquelle a permis d'apprécier et de confirmer les principaux thèmes sources de questionnement de la part du public. Il s'agit :

- Des travaux (durée, fermeture du site, circulation autour de la colline, stationnement des poids lourds, etc.) ;
- Des mesures prises pour la dépollution du site ;
- Du devenir de l'antenne relais, de la coulée verte et du chemin de la Julienne ;
- De la responsabilité et du financement de l'entretien des aménagements Héritage et de la protection / sécurité du site en phase Héritage (clôture, gardiennage, éclairage nocturne, protection contre le vandalisme, places de parking, etc) ;
- De la RD 58, de sa dangerosité et des aménagements envisagés ;
- De l'éventuelle synergie entre le projet d'aménagement de la Mare aux Saules et celui de la Colline ;
- Des constructions susceptibles d'être réalisées à court, moyen et long termes sur la Colline.

Si sur chacun de ces sujets, des réponses claires ont été apportées par les autorités selon leur domaine de compétence, le sujet de la RD 58 appelle toutefois l'attention et conduit le garant à indiquer que le public ne pourra pas se satisfaire à la fin de la PPVE d'une réponse du type « *des études sont en cours pour regarder les moyens d'améliorer la situation* ».

Enfin, cette réunion a permis de confirmer la dizaine de thèmes particuliers susceptibles d'intéresser prioritairement le public lors de la PPVE :

- La dépollution du site ;
- Le devenir de la flore et des espèces animales menacées ;
- La RD 58 et les accès au site ;
- Les constructions sur le site ;
- La phase JO ;
- La phase Héritage ;
- Les aménagements sportifs et de loisir ;
- La sécurité du site ;
- Le financement de l'entretien des installations et du site.